

MA SANTÉ 2022

INVESTIR POUR L'HÔPITAL



LA REPRISE DE DETTE DES HÔPITAUX

UN ALLÈGÈMENT DE 10 MILLIARDS D'EUROS DE DETTE SUR 3 ANS POUR LES HÔPITAUX PUBLICS

D'ici 2022, un montant de 10 milliards des dettes actuelles des hôpitaux ne sera plus à leur charge (soit un 1/3 de la dette des hôpitaux publics). Concrètement, les hôpitaux recevront la trésorerie nécessaire pour honorer les échéances, en capital et en intérêts, correspondant à 10 milliards d'euros de dettes, dans le cadre d'un engagement courant jusqu'à l'échéance des prêts des hôpitaux.

UN DISPOSITIF QUI S'APPUIERA SUR DES LOGIQUES DE VOLONTARIAT ET DE TRANSFORMATION

La reprise sera potentiellement ouverte à tous les hôpitaux dès lors qu'ils s'engagent dans une logique de transformation de l'établissement, en lien avec Ma Santé 2022. La proportion de dette reprise sera modulée pour chaque établissement pour prendre en compte leurs spécificités.

UN EFFET LEVIER MAJEUR SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DES HÔPITAUX

Cette reprise permettra d'améliorer le résultat (par la couverture des intérêts) et le potentiel de financement d'investissements (par la couverture du capital remboursé annuellement). Pour 10 milliards de dettes reprises, ces marges atteindront globalement un montant évalué aujourd'hui entre 800 millions et 1 milliard d'euros.

Illustration de l'impact d'une reprise de dette pour les hôpitaux

Pour un hôpital endetté à hauteur de 100 M€ à un taux de 3,2% sur 15 ans bénéficiant d'une reprise de dette à hauteur de 30%

